

Séance du 16 décembre 2010

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Lozano, Mmes Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

**ABSENTS** : MM. Causse, Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Lozano présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE** – Zone de restauration immobilière  
– Attribution de subventions par la ville.

1) SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, nous sommes amenés à nous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

PROPRIETAIRES	ADRESSE	MONTANT TRAVAUX TTC (en €)	MONTANT SUBVENTIONS (en €)		
			Montant possible	Plafond	Montant retenu
FLURIN Pierre	11, rue Vieille Boucherie	1 899,00	126,60	7 920,00	<b>126,60</b>
DUPUIS Laurence	14, rue Orbe	750,00	237,38	21 120,00	<b>237,38</b>
CAZAURANG Georges	17, rue Guilhamin	14 441,00	2 043,79	4 950,00	<b>2 043,79</b>
CHABAGNO	4, place du Château Vieux	36 145,00	2 062,10	15 840,00	<b>2 062,10</b>
LABORDE Solange	23, remparts Lachepaillet	1 670,00	74,06	7 920,00	<b>74,06</b>
TEILLERIE Gracianne	10, rue des Tonneliers	17 832,48	1 274,44	6 732,00	<b>1 274,44</b>
MANOIR DE France	10, rue Frédéric Bastiat	32 187,00	3 836,59	31 680,00	<b>3 836,59</b>
SCP CEPI	16, rue Orbe	375 788,00	15 777,43	11 440,00	<b>11 440,00</b>
Copropriété DEHEZ	2, square Léo Pouzac	245 235,41	21 717,00	123 779,70	<b>21 717,00</b>
FOURCADE Isabelle	40, rue Bourgneuf	6 064,19	1 232,86	9 900,00	<b>1 232,86</b>
CABANNE	68, rue d'Espagne	4 740,00	924,59	15 840,00	<b>924,59</b>
GIULIANI	14, rue d'Espagne	5 250,00	1 012,80	7 920,00	<b>1 012,80</b>
PHARMACIE ORBE	22, rue Orbe	5 066,00	3 731,52	34 320,00	<b>3 731,52</b>
BERGEZ	16, rue Argenterie	20 284,00	912,88	4 950,00	<b>912,88</b>

***Travaux devant être commencés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012***

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

**2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH**

PROPRIETAIRE	IMMEUBLE CONCERNE	MONTANT TRAVAUX en € TTC	SUBVENTION ANAH en €	Complément VILLE en €
FINANCIERE MAGELLAN	11, rue Gosse	478 767,75	114 150,00	<b>12 681,00</b>

Le montant total des subventions pour cette séance est de **63 307,61 €**, induisant un montant total de travaux de 1 246 119,83 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.